### LA SIGNALISATION DE DIRECTION

À l'approche d'un carrefour ou d'un échangeur autoroutier, des panneaux portant le nom d'une agglomération, d'un site, etc., aident à choisir la route à suivre. L'utilisation de couleurs différentes permet d'identifier rapidement les informations intéressantes : bleu pour les itinéraires empruntant l'autoroute, vert pour les trajets reliant les grandes villes, et blanc pour les directions locales. Pour effectuer un long voyage, le conducteur se réfère d'abord aux panneaux verts ou bleus pour se diriger vers la grande ville la plus proche de sa destination, puis il suit les panneaux blancs en fin de parcours.

BORDEAUX

Indication de position:

il convient de tourner avant

USSEL



Présignalisation d'un carrefour sur route et sur rue



à la sortie de l'autoroute



SURGÈRES Présignalisation des villes situées

Confirmation de l'affectation des voies sur autoroute

## www.securiteroutiere.gouv.fr



DU TOURISME ET DE LA MER. DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CIRCULATION ROUTIÈRES LA GRANDE ARCHE - 92055 LA DÉFENSE

Les informations figurant dans ce document sont données à titre indicatif.

# LA SIGNALISATION TOURISTIQUE

Les lieux touristiques sont indiqués soit sur les panneaux de direction eux-mêmes, soit par une signalisation spécifique à fond marron, qui permet de jalonner une route touristique et d'indiquer, parfois en le représentant, un site maieur.



Panneau de ialonnement d'un circuit touristique





Panneau de signalisation du patrimoine culturel, indiquant la mention à suivre pour s'y rendre

### LA SIGNALISATION DE LOCALISATION

Elle permet de se situer tout au long de l'itinéraire suivi, par des éléments de repérage que l'on trouve également sur une carte routière, et notamment de s'assurer que l'on a atteint sa destination.



Entrée d'une agglomération : limite à partir de laquelle il faut réduire sa vitesse | vigueur dans l'agglomération | panneau spécifique à 50 km/h et respecter les réglementations propres à l'agglomération

Lieu aménagé pour le stationnement

CHAMPETX Sortie d'une agglomération.

fin des prescriptions en

Les Fontaines Localisation de tous les lieux traversés par la route pour lesquels il n'existe pas de











Arrêt d'autobus. L'arrêt

et le stationnement des autres

véhicules sont interdits sur

une étendue signalée par

le marquage approprié

Passage pour piétons

Voies affectées

Risque d'incendie

Route à accès réglementé

Circulation à sens unique

Priorité par rapport à

la circulation venant

Voie de détresse à droite

Réduction du nombre de voies

sur une route à chaussées

Fin de route à accès

Section à péage

1500 m

réglementé

séparées

séparées ou sur un créneau

de dépassement à chaussées

en sens inverse





Emplacement

Surélévation

de la chaussée

Piste ou bande cyclable

conseillée et réservée

aux cycles de deux ou

Rappel des limites de

vitesse sur autoroute

trois roues

d'arrêt d'urgence









FM

107.7



Installations

aux personnes

handicapées à

mobilité réduite

accessibles















est gratuit

 $\wedge \circ \circ$ 



Station de gonflage, hors station-service, dont l'usage



ment proposant des collations sommaires ouvert 7 jours sur 7

Fréquence d'émission d'une





Emplacement pour pique-nique



Poste de distribution de carburant avec GPL ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7



Débit de boissons ou établisse

station de radio dédiée aux informations sur la circulation routière et l'état des routes

LES PANONCEAUX



de services divers

La voie désignée

est réservée

aux transports

en commun

GIG (grand invalide de guerre) ou

GIC (grand invalide civil)







Un panonceau placé sous un panneau peut apporter des précisions





RÉPUBLIQUE FRANÇAIS sécurité routière

**CHANGEONS** 

Bien connaître les panneaux



LES SIGNAUX TEMPORAIRES

Ces panneaux à fond jaune signalent les travaux ou les obstacles

temporaires. Ils indiquent une déviation ou un danger particulier.

Autres dangers

Chaussée rétrécie

Déviation

Présignalisation de déviation

Proche des panneaux d'indication, dont elle partage la forme carrée, cette signalisation s'attache particulièrement à informer le conducteur sur la présence d'équipements et de services.



Travaux: prudence

Proiection de gravillons

Accident







Annonce de signaux lumineux

Déviation

Direction de déviation

réglant la circulation

Bouchon















e stationnemen

est interdit à droite

du panneau



W 21

2000 m

Avertissement











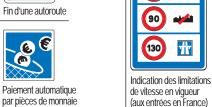




























#### LES SIGNAUX DE DANGER

De forme triangulaire et dotés d'une bordure rouge, ces panneaux indiquent par un symbole la nature du danger rencontré, obstacle ou zone à risque. Ils imposent une vigilance particulière et donc un ralentissement adapté à la situation.







Ralentisseur de

type dos-d'âne

Passage à niveau muni de

barrières à fonctionnement

manuel lors du passage

des trains

Endroit fréquenté

par les enfants

Chaussée particulièrement glissante



Passage à niveau sans barrières ni demi-barrières







Autres dangers. La nature du danger pouvant ou non être précisée par un panonceau









les deux sens



cyclistes venant de droite ou de gauche

/X

Intersection où le

conducteur est tenu de

céder le passage aux

véhicules débouchant

de la ou des routes à sa droite

CÉDEZ LE

Cédez le passage

Indication du caractère

prioritaire d'une route

à l'intersection

Succession de virages

dont le premier à droite

Chaussée rétrécie

Traversée de voies

de tramways

pour piétons

Passage d'animaux

sauvages

Annonce de

feux tricolores

par la droite



de danger aérien

LES SIGNAUX D'INTERSECTION ET DE PRIORITÉ

Aux carrefours, la règle générale est la priorité à droite. Lorsque ce

n'est pas le cas, des panneaux précisent les règles à respecter aux

Intersection avec

une route dont les

usagers doivent

céder le passage

150 m

Cédez le passage

à l'intersection

(signal avancé)

Fin du caractère

prioritaire d'une

route







à l'intersection

STOP

150 m

Arrêt à l'intersection

(signal avancé)

Carrefour

à sens giratoire

Débouché sur un

quai ou une berge



l'interdiction.

les deux sens

Interdiction de tourner

à droite à la prochaine

Interdiction de dépasser

autres que ceux à deux

les véhicules à moteur

roues sans side-car

Stationnement interdit

Accès interdit à

tous les véhicules

à moteur

intersection



LES SIGNAUX D'INTERDICTION







De forme circulaire à fond blanc et couronne rouge, ils signalent une

interdiction d'accès ou de manœuvre, ou indiquent des règles de conduite spécifiques. Blancs barrés de noir, ils annoncent la fin de





Stationnement

interdit du 1er au

Accès interdit aux

véhicules affectés

au transport de

marchandises

15 du mois



commun de personnes



Arrêt au poste de péage

Arrêt et stationnement

interdits

Accès interdit

aux piétons



Accès interdit

Accès interdit aux véhicules

dont la largeur est supérieure

Accès interdit aux véhicules

plus que le nombre indiqué

pesant sur un essieu

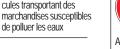
Signaux sonores

interdits

au nombre indiqué

2t

aux cycles







de vitesse

Fin d'interdiction de l'usage de l'avertisseur sonore





Accès interdit aux cyclomoteurs



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure au nombre indiqué



Limitation de vitesse (interdiction de dépasser la vitesse indiquée)



Interdiction aux véhicules de circuler sans maintenir entre eux un intervalle au moins égal au nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises









Accès interdit aux véhicules dont le poids total autorisé en charge ou le poids total roulant autorisé excède



Cédez le passage à la circulation venant



Accès interdit aux véhicules transportant des marchandises explosives ou facilement inflammables



Autres interdictions dont la nature est indiquée par l'inscription





Accès interdit aux véhicules dont la longueur est supérieure à celle indiquée par le chiffre



le nombre indiqué



en sens inverse



la zone.

Entrée d'une zone à

stationnement interdit

Sortie d'une zone à stationnement payant

stationnement unilatéral à

et à durée limitée

alternance semi-mensuelle

LES SIGNAUX DE ZONE

Lorsque la réglementation s'applique à toute une zone de circulation,

des panneaux carrés à fond blanc sont implantés à chaque entrée du

périmètre concerné. Les panneaux barrés de noir indiquent la fin de

Entrée d'une zone à

ZONE

limitée à 30 km/h

stationnement à durée limitée

Entrée d'une zone à vitesse

Sortie d'une zone à vitesse

limitée à 30 km/h



Chemin obligatoire

Voie réservée aux

en commun

véhicules des services

réguliers de transports

pour piétons

la prochaine intersection tout droit ou à droite



Piste ou bande obligatoire pour les cycles sans side-car







Voie réservée aux tramways





ni remorque

obligatoires sur au moins deux roues motrices



Fin de piste ou de bande obligatoire pour les cyclistes





Elles ont pour rôle de matérialiser l'emplacement d'un danger particulier, afin que celui-ci soit mieux percu par les conducteurs.



Balisage des virages sur route

fréquemment enneigée

















Obligation de tourner à droite devant le panneau







Entrée d'une zone

Sortie d'une zone

à stationnement interdit

à stationnement payant

imposent une obligation et interdisent certains comportements. Barrés de rouge, ces panneaux annoncent la fin de l'obligation.









